MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –80

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260611-D202680-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
05/06/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 20
Votants	……. 27

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD – Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD –- Jean-Emmanuel LAUZET - Nathalie MORICE – Vincent MAHÉ – Marine GOYON – Philippe MARCHAND - Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Véronique POITEVIN et Christine CHERAUD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Alexandre GAILLARD donne procuration à M. Fabrice PORON
Mme Françoise GUYOT donne procuration à Mme D. HEMERY-BESNARD
Monsieur Jeannick MÉNARD donne procuration à M. Joël CRUBLET
Madame Chloé GEFFRAY donne procuration à M. Jean-Emmanuel LAUZET
Madame Laurence MOREL donne procuration à Mme Josyane PARENT
Monsieur Guillaume BROHAN donne procuration à Mme Christine CHERAUD
Monsieur Daniel BARRE donne procuration à Mme Véronique POITEVIN

2026. 80 / RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Madame la Maire expose à l'Assemblée :

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

CONSIDERANT qu'en prévision des vacances scolaires et de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services du centre de loisirs et de l'espace jeunes, afin d'assurer les animations pour l'année 2026 ;

CONSIDERANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

A ce titre, seront créés :

- au maximum huit emplois à temps complet ou non complet, dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateur BAFA, d'animateur stagiaire ou d'aide animateur ou de directeur remplaçant du centre de loisirs ;

Madame la Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260611-D202680-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- D'autoriser Madame la Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, aux conditions exposées ci-dessus ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur la Maire,
Marie-Laure PONDARD